

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 mars 2023 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2023 03 20-20 : RESSOURCES HUMAINES - Création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité au sein des services communaux.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 10/03/2023
En exercice :	33	
Présents :	28	Affichage de la convocation : 14/03/2023
Pouvoirs :	4	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 23/03/2023
<b>Présents :</b> Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMEN, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA(arrivé à la délibération n°4), Véronique DUMAS, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.		
<b>Absents ayant remis pouvoir :</b>		
Aline DURAND donne pouvoir à Stéphane GILLET Roland BADOIL donne pouvoir à Brigitte REGIS MOREAU Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à Daniel JULLIEN Chantal ROCHE donne pouvoir à Geneviève HECTOR		
<b>Absents ou excusés :</b>		
Mme Chantal BERTHILLON		

M MATHIEU Sylvère est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Le Maire explique qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer le service des espaces verts pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 30 septembre 2023 ;

Un travail est en cours pour faire vérifier l'ensemble des poteaux incendie par l'entreprise SUEZ. Compte tenu la nécessaire visibilité de ces poteaux par les services incendies, il est envisagé de recruter un emploi saisonnier pour repeindre les poteaux incendie.

Il est proposé au conseil municipal la création d'un emploi non permanent comme suit :

Cadre d'emplois	Quotité de travail	Nombre	Durée maximum
Adjoint technique	Temps complet	1 poste	6 mois
Adjoint technique	Temps complet	1 poste	1 mois

En application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2°

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 mars 2023 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2023 03 20-20 : RESSOURCES HUMAINES - Création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité au sein des services communaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée  
Dont le résultat est le suivant :  
32 suffrages exprimés : 32 voix Pour  
Unanimité des suffrages exprimés

**CRÉE** 2 emplois non permanents à temps complet sur le cadre d'emploi d'adjoint technique pour un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions précédemment exposées ;  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité ;  
**DIT QUE** la rémunération afférente est prévue aux différents comptes concernés du sous-chapitre 64, chapitre 12 du budget 2023 de la commune.

Rendue exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le 24 MARS 2023  
et de la publication en mairie le 24 MARS 2023  
Le secrétaire  
Sylvère MATHIEU

Pour copie certifiée conforme  
Au registre des délibérations  
Le Maire  
Daniel JULLIEN



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération n° 2023 03 20-20: RESSOURCES HUMAINES- Création

Objet de l'acte : d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité au sein des services communaux

.....  
Date de décision: 20/03/2023

Date de réception de l'accusé 24/03/2023  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2023032020\_20

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20230320-2023032020\_20-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .2 .1

Fonction publique

Personnel contractuel

Délibérations relatives aux créations d'emplois non permanents pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : delib 20.pdf ( 99\_DE-069-200047785-20230320-2023032020\_20-DE-1-1\_1.pdf )